



1
Jours

Négociation d'entreprise et représentativité - nouvelles règles et nouvelle stratégie

dans RESSOURCES HUMAINES - REPRESENTANTS DU PERSONNEL / Réf : JCF-DTRH-40

Objectifs de la formation

- Négocier efficacement dans les entreprises
- Maîtriser les nouvelles conditions de validité des accords d'entreprise
- Préparer les prochaines élections professionnelles dans le cadre du CSE

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

1. Identifier et appliquer les nouveaux critères

- La représentativité dans l'entreprise
- La section syndicale et son représentant

2. Examiner les nouvelles modalités des élections professionnelles

- La négociation du protocole d'accord préélectoral
- La présentation des candidats aux élections dans l'entreprise
- Le problème des salariés mis à disposition
- Les nouvelles règles relatives au calcul des effectifs à l'électorat et à l'éligibilité
- Les conséquences des résultats aux élections

3. Examiner le renforcement du principe majoritaire

- L'accord collectif d'entreprise
- L'accord collectif de branche
- L'accord collectif national interprofessionnel (ANI)
- Les modes dérogatoires de négociation
- La dénonciation et la mise en cause des accords collectifs

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Tout public

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

